

Objet : Manifestation Culturelle**DECISION DU MAIRE N° 2024-1/CULTUREL****8. Domaines de compétences par thèmes****8.9. Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE**■ Article 1 :**

La Ville de Denain accueillera au Théâtre de Denain en coréalisation avec différents partenaires les spectacles énumérés, ci-après. Lesdits partenaires percevront les recettes de billetteries respectives à chaque date. La commune, quant à elle prendra en charge les frais annexes d'accueil et la valorisation de son personnel et de ses équipements:

- Jeudi 18 janvier 2024 à 20h30 : « ELSA ESNOULT ».

Spectacle proposé par la société « **LE BUREAU DES SPECTACLES** », située au n° 22 rue des Montagnards - 59000 LILLE. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 40 €uros (*hors marge revendeurs*).

- Vendredi 02 février 2024 à 20h30 : « THOMAS DESEUR ».

Spectacle proposé par la société « **SUR MESURES PRODUCTION** » située au n° 357 rue Jean Perrin - 59 500 DOUAI DORIGNIES. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 29,95 €uros (*hors marges revendeurs*).

- Jeudi 22 février 2024 à 20h00 : « CASSE NOISETTE ».

Spectacle proposé par la société « **NP PRODUCTIONS** » située au 14 rue du Général Leclerc - 89 100 SENS. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 40€ et 32€uros (*hors marge revendeurs*).

- Samedi 24 février 2024 à 20h30 : « MAGALI RIPOLL ».

Spectacle proposé par la société « **VERONE PRODUCTIONS** » située au n° 31 rue Inkermann - 59 000 LILLE. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 29 €uros (*hors marge revendeurs*).

- Vendredi 08 mars 2024 à 20h30 : « LOVE BEATLES ».

Spectacle proposé par la société « **FRANCK ALCARAS MEDIA** » située n° 109 rue des cèdres - 83 120 SAINT MAXIME. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 29,99 €uros (*hors marges revendeurs*).

- Vendredi 29 mars 2024 à 20h00 : « BALLET DE GEORGIE ».

Spectacle proposé par la société « **NP PRODUCTIONS** » située au 14 rue du Général Leclerc - 89 100 SENS. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 35€ et 25 €uros (*hors marge revendeurs*).

- Samedi 30 mars 2024 à 20h30 : « GEREMY CREDEVILLE »

Spectacle proposé par la société « **SUR MESURES PRODUCTION** » située au n° 357 rue Jean Perrin - 59 500 DOUAI DORIGNIES. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 25 €uros (*hors marges revendeurs*).

■ Article 2 :

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

■ Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039 - 59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 10 janvier 2024.

Le Maire
Annexes
R-TONINI.
(Nord)